



TARIFS IVG MEDICAMENTEUSE

Les actes liés à l'IVG médicamenteuse et instrumentale ont été revalorisés par

I'Arrêté du 1er mars 2024

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=-6vRA6JU8J324WvMUCQcGstLwN0K96F5mQLIWt1yovl=>

Pour ce qui concerne l'exercice libéral :

		Tarif actuel (€)
ICS	Consultation de recueil de consentement	26.50
FPB	Investigations biologiques préalables à l'intervention	69.12
IPE	Vérification échographique pré IVG	35.65
FHV	Forfait consultations de ville	74
FMV	Forfait médicaments de ville Avant 6 ^e semaine de grossesse 6 ^e et 7 ^e semaine de grossesse	83.57 * 96.53 **
FUB	Contrôles biologiques ultérieurs	17.28
ICS	Consultation de contrôle : sans écho/avec écho	26.50/30.24
JCS + FHV+JCS	IVG en télémédecine : (codes spécifiques) - ne pas coter le FMV dans ce cas -	26.5 + 74 + 26.5

* 105,63 € à La Réunion ; 111,98 € en Guyane ; 110,56 € en Martinique et Guadeloupe ; 113,66 à Mayotte

** 122,01 € à La Réunion ; 129,36 € en Guyane ; 127,72 € en Martinique et Guadeloupe ; 131,29 € à Mayotte

Retrouver notre document « IVG, le parcours, que l'on pratique ou pas » sur le site
<https://unssf.org/> *dans notre onglet « fiches pratiques »*